

MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2020

AVIS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA SITUATION INTERMEDIAIRE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2020

En application des dispositions des articles 7 et 8 du code des organismes de placements collectifs promulgués par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001, nous avons procédé à l'examen limité des états financiers de la Société « **Millenium Obligataire SICAV** » au 31 Décembre 2020, qui font apparaître un actif net de **2.389.905** dinars pour un capital de **2.328.859** dinars et une valeur liquidative égale à **102,978** dinars par action. Ces états financiers relèvent de la responsabilité de votre conseil d'administration. Notre responsabilité consiste à émettre un rapport sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des procédures analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit.

Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit. Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers ci-joints ne donnent pas une image fidèle conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie.

Toutefois,

- Les actifs de **Millenium Obligataire SICAV**, s'élevant au 31 Décembre 2020 à **2.399.061** dinars, sont composés à concurrence d'un montant de **2.038.138** dinars, soit 84.96 % de valeurs mobilières et de **359.209** dinars soit 14,97 % de liquidités et de quasi-liquidités. Ces proportions ne sont pas conformes aux dispositions de l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 qui prévoit des taux respectivement égaux à 80% et 20%.

Nous attirons l'attention sur la note 3.2 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la société pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-Verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Tunis, le 29 janvier 2021

Le Commissaire aux Comptes :

TUNISIE AUDIT & CONSEIL

Amine BEN JEMAA

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2020
(Unité : en D.T.)

ACTIF	Note	AU 31/12/2020	AU 31/12/2019
AC 1 - Portefeuille-titres	4.1.1	1 623 486	1 565 754
a - Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		107 903	102 144
b - Obligations et valeurs assimilées		1 515 583	1 463 610
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités	4.1.2	773 861	536 915
a - Placements monétaires		414 652	207 697
b - Disponibilités		359 209	329 218
AC 4 - Autres actifs	4.1.5	1 714	3 124
a - Débiteurs divers		1 714	3 124
TOTAL ACTIF		2 399 061	2 105 793
PASSIF			
PA 2 - Opérateurs créditeurs	4.1.6	5 423	5 119
PA 3 - Autres créditeurs divers	4.1.7	3 733	6 897
TOTAL PASSIF		9 156	12 016
ACTIF NET			
CP 1 – Capital	4.1.8	2 328 859	2 030 686
CP 2 - Sommes distribuables		61 046	63 091
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		6	15
b - Sommes distribuables de l'exercice		61 040	63 076
ACTIF NET		2 389 905	2 093 777
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		2 399 061	2 105 793

ETAT DE RESULTAT ARRETE AU 31 DECEMBRE 2020

(Unité : en D.T.)

	Note	Période du 01/10/2020 Au 31/12/2020	Période du 01/01/2020 Au 31/12/2020	Période du 01/10/2019 Au 31/12/2019	Période du 01/01/2019 Au 31/12/2019
PR 1 - Revenus du portefeuille-titres	4.2.1	14 978	74 352	21 635	97 448
a - Dividendes		-	5 353	-	-
b - Revenus des obligations et valeurs assimilées		14 978	68 999	21 635	97 448
PR 2 - Revenus des placements monétaires	4.2.2	5 761	18 729	3 594	8 276
a - Intérêts sur comptes courants		-	-	421	1 625
b - Revenu des autres placements monétaires		5 761	18 729	3 173	6 651
TOTAL DES REVENUS DES		20 739	93 081	25 229	105 724
CH 2 - Charges de gestion des placements	4.2.3	(5 422)	(21 032)	(5 118)	(21 686)
REVENU NET DES PLACEMENTS		15 317	72 049	20 111	84 038
CH 3- Autres charges	4.2.4	(5 794)	(13 022)	(2 904)	(8 364)
RESULTAT D'EXPLOITATION		9 523	59 027	17 207	75 674
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation		8 967	2 013	(7 128)	(12 598)
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA		18 490	61 040	10 079	63 076
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(8 967)	(2 013)	7 128	12 598
RESULTAT NON DISTRIBUABLE		1 205	(1 191)	649	(1 446)
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		1 400	(898)	646	53 996
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres		-	-	-	(55 155)
Frais de négociation de titres		(195)	(293)	3	(287)
RESULTAT NET DE LA PERIODE		10 728	57 836	17 856	74 228

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET ARRETE AU 31 DECEMBRE 2020
(Unité : en D.T.)

	Période du 01/10/2020 Au 31/12/2020	Période du 01/01/2020 Au 31/12/2020	Période du 01/10/2019 Au 31/12/2019	Période du 01/01/2019 Au 31/12/2019
AN 1 - VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT				
DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	10 728	57 836	17 856	74 228
a - Résultat d'exploitation	9 523	59 027	17 207	75 674
b - Variation des plus (ou moins) values potent./titres	1 400	(898)	646	53 996
c - Plus (ou moins) values réalisées/cession de titres	-	-	-	(55 155)
d - Frais de négociation de titres	(195)	(293)	3	(287)
AN 2 - DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	-	(55 977)	-	(67 745)
AN 3 - TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	418 055	294 269	(270 731)	(1 916 791)
a - Souscriptions	591 311	2 090 137	112 573	2 278 516
- Capital	576 400	2 037 600	109 100	2 198 200
- Régularisation des sommes non distribuables	1 732	7 286	420	8 491
- Régularisation des sommes distribuables	13 179	45 251	3 053	71 825
b - Rachats	(173 256)	(1 795 868)	(383 304)	(4 195 307)
- Capital	(168 500)	(1 739 400)	(371 700)	(4 023 500)
- Régularisation des sommes non distribuables	(545)	(6 123)	(1 421)	(15 823)
- Régularisation des sommes distribuables	(4 211)	(50 345)	(10 183)	(155 984)
VARIATION DE L'ACTIF NET	428 783	296 128	(252 875)	(1 910 308)
AN 4 - ACTIF NET				
a - en début de période	1 961 122	2 093 777	2 346 652	4 004 085
b - en fin de période	2 389 905	2 389 905	2 093 777	2 093 777
AN 5 - NOMBRE D' ACTIONS				
a - en début de période	19 129	20 226	22 852	38 479
b - en fin de période	23 208	23 208	20 226	20 226
VALEUR LIQUIDATIVE	102,978	102,978	103,519	103,519
AN 6 - TAUX DE RENDEMENT	0,45%	2,49%	0,81%	2,96%

1. PRESENTATION DE MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV

Millenium Obligataire SICAV est une société d'investissement à capital variable de catégorie obligataire de type distribution, régie par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 22 juin 2001, et a reçu l'agrément du ministre des finances le 13 juin 2000, et le visa du prospectus d'émission par le C.M.F le 26 octobre 2001, sous le n° 01.425.

2. REFERENTIEL COMPTABLE

Les états financiers intermédiaires relatifs à la période allant du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2020 ont été établis conformément aux dispositions des normes comptables tunisiennes et notamment les normes comptables relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 janvier 1999. Aucune divergence significative entre les méthodes comptables appliquées par la société Millenium Obligataire SICAV et les normes comptables tunisiennes n'est à signaler.

3. BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES PERTINENTS

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuilles-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat.

Les frais encourus à l'occasion d'achat sont imputés en capital. Les intérêts sur les placements en obligations, en bons de trésor et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs au titre d'OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

3.2. Évaluation des obligations et valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 Décembre 2020, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-Verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres) ;
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018.

La société Millenium Obligataire SICAV ne possède pas un portefeuille de souche de BTA ouverte à l'émission à compter du 1^{er} Janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « juillet 2032 ».

3.3. Évaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.4. Evaluation des placements monétaires

Les placements monétaires comprennent les Bons du Trésor à Court Terme, les certificats de dépôts et les billets de trésorerie. Ces valeurs sont évaluées en date d'arrêté à leur prix d'acquisition (Valeur nominale- intérêts précomptés non échus).

3.5. Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable.

La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3.6. Traitement des opérations de pension livrée

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC1-Portefeuille-titres ».

A la date d'arrêté, ces titres restent évalués et leurs revenus pris en compte selon les mêmes règles développées dans les paragraphes précédents.

La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « Dettes sur opérations de pensions livrées » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension ».

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC2- Placements monétaires et disponibilités ».

A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « PR2- Revenus des placements monétaires » et individualisés au niveau des notes aux états financiers.

4. Notes explicatives des différentes rubriques figurant dans le corps des états financiers

4.1. Notes explicatives du bilan

4.1.1. Portefeuille titres

Le portefeuille-titres est arrêté à 1 623 486 dinars au 31 Décembre 2020, détaillé comme suit :

DESIGNATION	Nombre de Titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2020	% Actif
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES				
Obligations		462 500	482 518	20,11%
EO ATB SUB 2017 CAT A	1 500	150 000	158 689	6,61%
EO ATB SUB 2017 CAT A	500	50 000	52 896	2,20%
EO HL 2015-02 B	1 750	105 000	110 040	4,59%
EO UIB 2009/1	3 500	157 500	160 893	6,71%
Bons du Trésor Assimilables		1 033 988	1 033 065	43,06%
BTA-6.90% MAI22	352	380 160	367 720	15,33%
BTA-6.90% MAI22	35	37 100	36 515	1,52%
BTA-6.90% MAI22	20	20 728	20 831	0,87%
BTA-5,6% Août22	200	196 000	200 978	8,38%
BTA-5,6% Août22	400	400 000	407 021	16,97%
Titres OPCVM		105 351	107 903	4,50%
AL HIFADH SICAV	1 036	105 351	107 903	4,50%
TOTAL PORTEFEUILLE-TITRES		1 601 839	1 623 486	67,67%

4.1.2. Placements monétaires et disponibilités

Cette rubrique présente un solde de 773 861 dinars au 31 Décembre 2020, réparti comme suit :

DÉSIGNATION	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2020	% Actif
PLACEMENTS MONÉTAIRES		400 436	414 652	17,28%
BTCT_52S_25-05-2021_7,05%	430	400 436	414 652	17,28%
DISPONIBILITES		359 209	359 209	14,97%
TOTAL GÉNÉRAL		759 645	773 861	32,26%

4.1.3. Ratio d'emploi de l'actif en liquidités et en quasi-liquidités

Le ratio d'emploi de l'actif en liquidités et en quasi-liquidités est déterminé conformément aux dispositions combinées de l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 et de l'article 107 du règlement du CMF relatif aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières et à la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers (Règlement approuvé par arrêté du ministre des finances du 29 avril 2010 et modifié par l'arrêté du ministre des finances du 15 février 2013).

Au 31 Décembre 2020, le ratio susvisé s'élève à 14,97%.

4.1.4 Valeurs mobilières détenues détaillées par émetteur/garant

Au bilan, les valeurs mobilières détenues par la société et figurant parmi les composantes des rubriques "Portefeuille-Titres" et "Placement monétaires", totalisent au 31 Décembre 2020 une valeur comptable de 2 038 138 DT, soit 84,96% du total actif. Elles se détaillent, par émetteur, comme suit :

Emetteur/ Garant	Portefeuille Titres			Placements monétaires	Total	% Actif
	Obligations	BTA	Titres d'OPCVM	BTCT		
ETAT		1 033 065		414 652	1 447 717	60,35%
ATB	211 585				211 585	8,82%
HL	110 040				110 040	4,59%
UIB	160 893				160 893	6,71%
AL HIFADH SICAV			107 903		107 903	4,50%
Total	482 518	1 033 065	107 903	414 652	2 038 138	84,96%

4.1.5. Autres actifs

Ce poste présente au 31 Décembre 2020 un solde de 1 714 dinars contre 3 124 dinars au 31 Décembre 2019 et se détaille comme suit :

	31/12/2020	31/12/2019
Autres débiteurs (Retenue à la source/EO)	20	3 124
Autres débiteurs (Retenue à la source/BTA)	1 694	-
Total des autres actifs	1 714	3 124

4.1.6. Opérateurs créditeurs

Ce poste présente au 31 Décembre 2020 un solde de 5 423 dinars contre 5 119 dinars au 31 Décembre 2019 et se détaille comme suit :

	31/12/2020	31/12/2019
Dépositaire	1 795	1 800
Gestionnaire	3 628	3 319
Total des opérateurs créditeurs	5 423	5 119

4.1.7. Autres créiteurs divers

Ce poste présente au 31 Décembre 2020 un solde de 3 733 dinars contre 6 897 dinars au 31 Décembre 2019 et se détaille comme suit :

	31/12/2020	31/12/2019
Impôts à payer (*)	(162)	(129)
Commissaire aux comptes	2 968	5 416
CMF (Redevance & Publication)	899	1 570
Retenue à la source à payer	-	12
Charges à payer	28	28
Total des autres créiteurs divers	3 733	6 897

(*) Il s'agit d'un surplus de TCL déclaré par rapport au stock réel

4.1.8. Capital social

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de la période allant du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2020 se détaillent ainsi :

Capital au 31 Décembre 2019

Montant (en nominal)	2 022 600
Nombre de titres	20 226
Nombre d'actionnaires	339

Souscriptions réalisées

Montant (en nominal)	2 037 600
Nombre de titres émis	20 376
Nombre d'actionnaires nouveaux	20

Rachat effectués

Montant (en nominal)	1 739 400
Nombre de titres rachetés	17 394
Nombre d'actionnaires sortant	53

Capital au 31 Décembre 2020

Montant (en nominal)	2 320 800
Nombre de titres	23 208
Nombre d'actionnaires	306

La valeur du capital tenant compte des sommes non distribuables s'établit comme suit :

–Capital en nominal au 31 Décembre 2020	2 320 800
–Sommes non distribuables*	(28)
–Sommes non distribuables des exercices antérieurs	8 087

Capital au 31 Décembre 2020 **2 328 859**

(*) Les sommes non distribuables se détaillent comme suit :

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(898)
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	-
Frais de négociation de titres	(293)

Résultat non distribuable de la période : **(1 191)**

Régularisation des S.N.D sur souscriptions 7 286

Régularisation des S.N.D sur rachats (6 123)

Régularisation des S.N. D **1 163**

Sommes non distribuables **(28)**

4.2. Notes explicatives de l'état de résultat

4.2.1. Revenus du portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01.10.2020 au 31.12.2020 à 14 978 dinars contre 21 635 dinars pour la même période de l'exercice précédent, et se détaille comme suit :

	Période du 01/10/2020 Au 31/12/2020	Période du 01/01/2020 Au 31/12/2020	Période du 01/10/2019 Au 31/12/2019	Période du 01/01/2019 Au 31/12/2019
Intérêts sur obligations et valeur assimilées	14 978	68 999	21 635	97 448
Revenus des titres OPCVM	-	5 353	-	-
Total	14 978	74 352	21 635	97 448

4.2.2. Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01.10.2020 au 31.12.2020 à 5 761 dinars contre 3 594 dinars pour la même période de l'exercice précédent, et se détaille comme suit :

	Période du 01/10/2020 Au 31/12/2020	Période du 01/01/2020 Au 31/12/2020	Période du 01/10/2019 Au 31/12/2019	Période du 01/01/2019 Au 31/12/2019
Intérêts sur comptes courants	-	-	421	1 625
Revenus des autres placements monétaires	5 761	18 729	3 173	6 651
Total	5 761	18 729	3 594	8 276

4.2.3. Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01.10.2020 au 31.12.2020 à 5 422 dinars contre 5 118 dinars pour la même période de l'exercice précédent, et se détaille comme suit :

	Période du 01/10/2020 Au 31/12/2020	Période du 01/01/2020 Au 31/12/2020	Période du 01/10/2019 Au 31/12/2019	Période du 01/01/2019 Au 31/12/2019
Rémunération du gestionnaire	3 628	13 892	3 318	14 546
Rémunération du dépositaire	1 794	7 140	1 800	7 140
Total	5 422	21 032	5 118	21 686

4.2.4. Autres charges

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01.10.2020 au 31.12.2020 à 5 794 dinars contre 2 904 dinars pour la même période de l'exercice précédent, et se détaille comme suit :

	Période du 01/10/2020 Au 31/12/2020	Période du 01/01/2020 Au 31/12/2020	Période du 01/10/2019 Au 31/12/2019	Période du 01/01/2019 Au 31/12/2019
Redevance CMF	610	2 335	558	2 445
Rémunération commissaire aux comptes	804	3 197	803	3 188
Publicité et publications	4 144	7 008	491	1 466
Agios, frais bancaires et autres charges	177	281	1 000	1 053
Impôts et taxes	59	201	52	212
Total	5 794	13 022	2 904	8 364

5. REMUNERATION DU DEPOSITAIRE ET DU GESTIONNAIRE

La gestion de la **Millenium Obligataire SICAV** est assurée par la Compagnie Gestion et Finance (C.G.F), moyennant une rémunération égale à 0,5%HT de l'actif net, réglée trimestriellement et à terme échu.

La banque Internationale Arabe de Tunisie (B.I.A.T) a été désignée dépositaire des titres et fonds de la **Millenium Obligataire SICAV**, moyennant une rémunération payable trimestriellement et à terme échu, arrêtée comme suit :

- De 0 à 10 millions de dinars : 0,1% HT de l'actif net avec minimum de 6 000 dinars ;
- De 10 millions à 20 millions de dinars : 0,08% HT de l'actif net ;
- Au-delà de 20 millions de dinars : 0,06% HT de l'actif net.